

Conditions générales et modalités d'inscription

REVOR, ci-après dénommé dans certains cas ODF, est un organisme dispensateur de formation enregistré sous le n° 23 27 01481 27 auprès du préfet de Normandie

I. Modalités d'inscription

En remplissant le bulletin d'inscription à nous retourner signé par un membre habilité du cabinet ou de la Société, et accompagné d'un justificatif de règlement à : formation@revor.biz.

Inscription également possible en ligne sur notre site : www.revor.fr/formation/formation-france/.

L'inscription est validée après encaissement du règlement (virement ou paiement pas lien sécurisé)

Aucune inscription par voie téléphonique ne peut être prise en compte.

2. Conditions d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles.

Les noms des participants devront nous être communiqués dans les meilleurs délais.

Le participant recevra, avant le début de la session, une convocation précisant le lieu et la date de la formation.

L'ODF se réserve le droit d'annuler les formations. Dans ce cas, la Société ou le Cabinet est informé et remboursé de son règlement.

La facture et l'attestation de présence sont adressées à l'issue de la formation, la facture vaut convention de formation professionnelle.

. Coûts pédagogiques

Les coûts pédagogiques comprennent la formation et la documentation, ainsi que le support s'il est prévu dans l'option d'inscription de la formation.

Le « Forfait journées étude » et l'hôtellerie sont à la charge des participants et facturés en sus.

4. Désistement—Absence

Les demandes d'annulation ne donnent lieu à remboursement que si elles parviennent par écrit en lettre recommandée AR ou mail à l'ODF, au plus tard huit jours avant la date de début des formations. Passé ce délai, aucun remboursement ne peut intervenir, et le prix est dû intégralement à titre de dédit. En outre, dans ce cas, la facture adressée ne constitue pas une dépense déductible de l'obligation de financement de la formation professionnelle.

En cas d'empêchement d'un participant, la Société ou le Cabinet peut lui substituer une autre personne sous condition que l'ODF ait été préalablement prévenu.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les droits d'inscription incluant les supports pédagogiques seront conservés au titre de dédit.

Seules les heures de présence effective figureront sur l'attestation de présence. Aucun report sur une autre session n'est possible.

5. Supports pédagogiques

Les supports de formation mis à disposition des participants sont la propriété exclusive de l'ODF. En conséquence, toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle par quelque moyen que ce soit, sans accord préalable expressément notifié par l'ODF est illicite en application de l'article L 122-4 du Code de la propriété intellectuelle et est passible des sanctions pénales prévues aux articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

S'il est prévu dans le pack formation, l'ordinateur portable servant de support à la formation restera acquis au participant présent à l'issue de celle-ci. Cet ordinateur sera doté de la suite Office de Microsoft et d'une licence Revor.

Si la licence REVOR est prévue dans le pack formation, celle-ci est mise à disposition du participant présent à la formation, gratuitement pendant 1 année. En cas de continuité d'utilisation, à compter de la 2^e année une redevance annuelle sera facturée.

La redevance annuelle, définie dans nos CGV et d'utilisation du logiciel correspond au droit d'utilisation du logiciel, à l'assistance, ainsi que la maintenance et mises à jour de REVOR, abonnement annuel renouvelable par tacite reconduction.

En cas de rupture de l'abonnement, la licence est résiliée définitivement, l'utilisateur conservera les feuilles de travail de ses dossiers auxquelles il pourra accéder par l'explorateur Windows, et ne bénéficiera donc plus du logiciel REVOR et de ses fonctionnalités.

En cas de nouvelle utilisation après rupture de l'abonnement il conviendra de racheter une licence.

Les supports de formation s'ils sont prévus aux inscriptions avec packs formation, ne seront remis qu'aux participants présents à la formation.

6. Déroulement des formations

Au moins un des formateurs est un professionnel, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes ou Chef de mission doté(e)s d'une forte expérience et exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes ce qui lui permet une approche très pratique des sujets traités.

La composition des groupes est volontairement limitée, ODF souhaitant apporter un soin tout particulier à son bon déroulement.

Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (Vidéoprojecteur, etc.).

Un questionnaire d'évaluation est systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Il fait l'objet d'une analyse qui permet à l'ODF d'améliorer la qualité des formations dispensées.

Une attestation de présence est adressée à l'issue de la formation. Le participant doit avoir émarginé la liste de présence matin et après-midi, l'attestation fera mention de la durée réelle de présence

Toute inscription est soumise aux présentes conditions, sauf dérogation expresse et formelle.

Tout litige ou contestation est exclusivement du ressort du Tribunal de Commerce d'EVREUX.